

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix- Travail - Patrie

MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DU
DÉVELOPPEMENTURBAIN

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 0047 /D/MINHDU DU 07 MARS 2025 PORTANT
ATTRIBUTION DES MARCHES PASSÉS PAR APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°
0021/AONO/MINHDU/CIPM/25 DU 17 JANVIER 2025 POUR LA PRECOLLECTE, LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES, LE BALAYAGE ET LE NETTOYAGE DES RUES
PRINCIPALES ET CANIVEAUX, PLACES PUBLIQUES ET MARCHES DES VILLES DE BANGANGTE
ET DE BANGOU (EN PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT : BIP MINHDU – EXERCICES 2025.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN,

Vu La Constitution ;
Vu Le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu Le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés
publics ;
Vu Le Décret n° 2012/384 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de
l'Habitat et du Développement Urbain
Vu Le Décret n°2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du
décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu Le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret
n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu Le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code
des marchés publics ;
Vu Le DAO N°0021/AONO/MINHDU/CIPM/2025 DU 17 JANVIER 2025
Considérant Le Procès-Verbal de la séance N°19 du 05 mars 2025 de la CIPM/MINHDU, proposant
l'attribution à l'entreprise ci-dessous.

D E C I D E :

Article 1^{er} – Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire des
marchés relatifs au Dossier d'Appel d'Offres suscité:



DAO	Villes	N° Lot	Attributaire	Montants TTC (en F CFA)	Délais d'exécution
N°0021/AONO/MINHDU/CIP M/2025 DU 17 JANVIER 2025 pour la pré collecte, la collecte et le traitement des déchets municipaux, le balayage et nettoyage des principales rues et caniveaux, places publiques et marchés des villes de Bangangté et de Bangou.	Bangangté	01	HYSACAM BP : 781 Yaoundé - Tél. : 222 221 379	65 000 000	Neuf (09) mois
	Bangou	02		65 000 000	Neuf (09) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ✓ MINMAP
- ✓ DG/ARMP
- ✓ Attributaires
- ✓ CHRONO/ARCHIVES

